



PEDT

Projet
Educatif
Territorial
2013-2016

Ville de Riom
Décembre 2013

Pour la
réussite
éducative et
l'autonomie



Nom et prénom du correspondant : ECHAUBARD Sylvie
Fonction : Directrice de l'Education et de la Jeunesse
Adresse postale : 23 rue de l'Hôtel-de-Ville - BP 50020 - 63201 RIOM cedex
Téléphone : 04 73 33 71 33
Adresse électronique : s.echaubard@ville-riom.fr

L'éducation a toujours été une priorité pour la Ville qui développe depuis 15 ans une véritable politique enfance jeunesse.

Cette politique est régulièrement revisitée afin de répondre aux évolutions de la société en général et de la jeunesse en particulier.

Depuis 1995 plusieurs axes ont été développés :

- 1) Amélioration du fonctionnement de l'accueil de loisirs, pour l'ouvrir au plus grand nombre.
- 2) Mise en œuvre du Projet Educatif Local axé sur l'accueil des enfants en A.L.S.H. et la participation des jeunes dans les structures.

Le projet de 2004 visait quant à lui à favoriser la mixité sociale, les réseaux de partenaires, l'accès de tous les enfants à l'offre éducative et notamment des publics spécifiques, avec le recrutement d'un emploi jeune à des fins de médiation.

Le défi pour la ville était et demeure de permettre à chaque enfant d'accéder à une offre scolaire, culturelle, sportive et de loisirs de qualité.

L'année 2008 a été marquée par la volonté de s'inscrire dans la coéducation, et des cycles de conférences, débats et concertations ont été mis en place.

Depuis 2008, l'équipe municipale mène une réflexion régulière et continue autour des rythmes de l'enfant.

C'est dans le cadre de cette réflexion permanente que la Ville s'est engagée dès janvier 2013, dans une large concertation où toute la communauté éducative a été invitée à plusieurs rencontres d'échanges et d'information.

Ces groupes de travail ont permis l'élaboration d'une proposition de consensus mettant en place des nouveaux temps d'apprentissage, d'éveil et de détente, applicable dès le mois de septembre 2013.

DONNEES GENERALES

1/- Territoire concerné : ville de Riom (63)

Indiquer si le territoire se situe en zone prioritaire : NON

2/- Public concerné : les enfants scolarisés dans les écoles primaires publiques de Riom

3/- Nombre total d'enfants : 1356 enfants

	Nombre de classes à la rentrée 2013	2013/2014
Ecole Maurice Genest maternelle	5	128
Ecole Maurice Genest élémentaire	10	236
Ecole Pierre Brossolette maternelle	6	142
Ecole Pierre Brossolette élémentaire	10	243
Ecole Jean Rostand maternelle	4	112
Ecole Jean Rostand élémentaire	9	196
Ecole René Cassin maternelle	4	111
Ecole René Cassin élémentaire	9	188
TOTAL	57	1356

** Effectifs 2013/2014 au 30/09/2013*

- Niveau maternelle - moins de 3 ans : 55 enfants nés entre le 01/09/2010 et le 31/12/2010
La ville de Riom n'accueille pas les enfants âgés de moins de trois ans, sauf ceux ayant trois ans dans les derniers mois de l'année de scolarisation.
- Niveau maternelle - entre 3 et 5 ans : 428 enfants nés entre le 01/01/2008 et le 31/08/2010
- Niveau élémentaire : 873 enfants

4/- Modalités d'inscription aux activités proposées et d'information des familles :

Les familles en début d'année scolaire s'inscrivent aux activités péri et extra scolaires proposées par la ville. *Cf. Règlement intérieur joint sur les modalités précises.*

. Ateliers découverte : les familles inscrivent leurs enfants aux Ateliers découverte lors de l'inscription générale aux services périscolaires et extrascolaires. La participation aux Ateliers découverte est facultative et gratuite.

Dans un deuxième temps, les enfants s'inscrivent au sein de chaque école aux activités de leur choix (trois choix possibles par ordre de priorité) en début de cycle ou en fin de cycle pour le suivant, sur la base d'une présentation des activités programmées. Les familles ont un retour écrit du choix de leur enfant, en fin de cycle précédent ou en début de cycle.

Les Ateliers découverte et leurs contenus sont affichés à l'entrée de chaque école. Une page sur le site Internet de la Ville est dédiée aux Ateliers Découverte à leur contenu ainsi qu'aux modalités d'inscription : www.ville-riom.fr

Les effectifs fréquentant les Ateliers découverte au 24/09/2013 :

	Maternels	Elémentaires	TOTAL
Mardi	333 enfants	669 enfants	1002 enfants
Vendredi	319 enfants	631 enfants	950 enfants

Le fonctionnement des Ateliers découverte (T.A.P.) :

A l'année :	<u>Trimestriel</u> : ponctuellement, et en fonction de leur contenu, certaines activités (ex. musique) se font au trimestre pour un résultat pédagogique plus satisfaisant.	<u>Modulable</u> : les ateliers proposés se déroulent par cycles allant de vacances à vacances.
-------------	---	---

Les Ateliers découverte (T.A.P.) sont gratuits.

Gratuit : les Ateliers découverte sont gratuits.	Payant : Tarif :	Payant pour certaines activités : Tarif :	Payant pour les activités après la classe : Tarif :
--	---------------------	--	--

5/- Nombre d'établissements d'enseignement scolaire concernés (publics et privés sous contrat) :

Etablissements	publics	privés	Total
Ecoles maternelles	4		4
Ecoles élémentaires	4		4

6/- Liste des établissements d'enseignement scolaire concernés :

Ecoles	Adresse
Ecole Maurice Genest maternelle	Rue Victor Bach 63200 RIOM
Ecole Maurice Genest élémentaire	
Ecole Pierre Brossolette maternelle	Rue Brossolette 63200 RIOM
Ecole Pierre Brossolette élémentaire	
Ecole Jean Rostand maternelle	Rue des Boules 63200 RIOM
Ecole Jean Rostand élémentaire	
Ecole René Cassin maternelle	Rue du Général de Gaulle 63200 RIOM
Ecole René Cassin élémentaire	

7/- Périodes de la journée et/ou de la semaine concernées par le PEDT :

Cf. annexe 1 : Organisation de la semaine d'un élève – Journal de la Rentrée adressé à toutes les familles

La ville de Riom a développé en plus des services existants (cf. paragraphe I-1/), des activités spécifiques dans le cadre de la mise en place des nouveaux temps éducatifs, dans le prolongement des temps scolaires, deux jours par semaine, les mardis et les vendredis : les ateliers découverte. Ces ateliers sont inscrits dans le temps périscolaire pris en charge par la ville de Riom tous les soirs de 15h30 à 18h30 les mardis et les vendredis et de 16h15 à 18h30 les lundis et les jeudis. Les ateliers découverte sont une des composantes de l'accueil périscolaire du soir.

- Les Ateliers découverte

Les ateliers découverte proposés par la ville, dans le cadre de l'A.L.S.H., sur le temps périscolaire dégagé par la modification des temps scolaires sont proposés aux enfants les mardis et vendredis de 15h30 à 16h45.

L'application du taux d'encadrement expérimental est sollicité

- La pause méridienne et une extension de l'ALSH du matin au mercredi

La pause méridienne a été augmentée d'1/4 d'heure (de 11h30 à 13h30 en 2012-2013 et de 11h30 à 13h45 pour 2013-2014). Un ALSH le mercredi matin a été mis en place dans les mêmes conditions que pour les autres jours de la semaine.

- Les Activités pédagogiques complémentaires

Les temps d'A.P.C. ne relèvent pas des services de la ville car elles sont du ressort de l'Education Nationale. Les A.P.C. fonctionnent essentiellement sur les temps méridiens ainsi que sur les après-midi à partir de 15h30, deux fois par semaine, les mardis et les vendredis. Ces temps ne sont actuellement pas liés aux Ateliers découverte organisés par la ville.

METHODE ET OBJECTIFS

I- Etat des lieux

1/- Les activités existantes

Activités périscolaires et extrascolaires déjà existantes et nombre d'enfants du territoire concernés par ces activités l'année précédant la mise en place du PEDT :

- **Activités périscolaires**

En 2012-2013, la ville de Riom proposait les services périscolaires suivants :

- ALSH le matin : de 7h20 à 8h20 et de 6h45 à 8h20 sur un site – Nombre moyen d'enfants : 155 enfants
- ALSH le midi (restauration + temps animation) de 11h30 à 13h20 – Nombre moyen d'enfants : 1043 enfants
- ALSH le soir : de 16h30 à 18h30 – Nombre moyen d'enfants : varie de 626 à 196 enfants en fonction des temps.

- **Activités extrascolaires**

En 2012-2013, la ville de Riom proposait les services extra-scolaires suivants :

- ALSH déclaré du mercredi journée - Nombre moyen d'enfants : 110
- ALSH des vacances scolaires (dont été) - Nombre moyen d'enfants : 129/jour

2/- Les besoins répertoriés

Du point de vue des enfants :

- Proposer des horaires scolaires en adéquation avec les rythmes de l'enfant
- Rendre les loisirs éducatifs, culturels, sportifs et de loisirs accessibles au plus grand nombre
- Intégrer dans une politique globale les différents temps de l'enfant : temps scolaire, temps sociaux et les différents types d'apprentissages (formel, informel, non formels)

Du point de vue des acteurs éducatifs :

- Développer des valeurs partagées éducatives entre tous les acteurs du territoire
- Développer une complémentarité dans les projets et les actions mis en œuvre par les différents acteurs éducatifs du territoire (écoles-associations-ville-partenaires institutionnels)
- Développer un système d'évaluation des dispositifs mis en place

Les besoins identifiés sur le territoire seront affinés au cours de la concertation 2013-2014 menée autour du PEDT.

3/- Les atouts du territoire et les leviers pour la mise en œuvre du PEDT

Les atouts du territoire identifiés sont :

- La concertation et la réflexion engagées par la ville depuis 2008 autour des rythmes de l'enfant avec la communauté éducative
- L'existence d'un service périscolaire structuré depuis de nombreuses années autour d'un projet pédagogique
- L'existence de structures municipales pouvant accompagner la réflexion sur les rythmes scolaires (écoles municipales de musique, d'arts plastiques, service éducatif sportif, spectacle vivant). Ces services fonctionnent aussi sur le temps scolaire à destination de tous les enfants.
- Un tissu associatif important et quelques acteurs identifiés comme partenaires privilégiés en matière éducative : centres sociaux, AFEV, ADSEA-L'Endroit, Association Rimoise pour la Jeunesse...

Les leviers identifiés sont :

- Un tissu associatif riche (environ 200 associations, dont certaines affiliées à des fédérations, des comités donc ayant des personnels diplômés). La concertation avec les associations a débuté le 5 décembre 2013 avec une présentation du PEDT et de ses objectifs. L'objectif est d'aboutir à une forme de partenariat adaptée aux enjeux identifiés sur les rythmes éducatifs.
- Les structures intercommunales qui peuvent entrer dans le dispositif dès la rentrée de septembre 2014 (bibliothèque intercommunale, piscine, musées intercommunaux...)

Les atouts et les leviers du territoire seront affinés au cours de la concertation 2013-2014 menée autour du PEDT.

4/- Les contraintes du territoire et les modalités de prise en compte de ces contraintes dans le PEDT

Les contraintes identifiées sur le territoire sont :

- La cohérence des horaires scolaires définis
- La pérennité des moyens mis en œuvre sur le développement du PEDT et des activités liées aux nouveaux rythmes éducatifs par la ville
- Les locaux et structures adaptés pour accueillir les enfants dans de bonnes conditions de découverte dans les domaines du loisirs, du sport, de la culture.

II- Objectifs éducatifs du PEDT partagés par les partenaires

1/- Les objectifs

La ville souhaite s'engager avec les partenaires éducatifs sur les deux axes stratégiques suivants :

- l'autonomie de l'enfant
- le développement de la confiance en soi.

Les perspectives de développement s'orientent vers :

- la réussite scolaire
- la continuité éducative

Les objectifs opérationnels seront définis au cours de la concertation avec les membres de la communauté éducative et au sein des comités de pilotage au cours de l'année 2013-2014.

2/- Les effets attendus

- Garantir la continuité et la cohérence éducative entre les projets de chaque partenaire et notamment avec les projets d'école.
- Assurer l'articulation des interventions sur les différents temps de vie de l'enfant : organisation des activités, lieux, missions des intervenants...

3/- Articulation du PEDT avec les éventuels dispositifs existants

- Contrat Enfance Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales et qui s'achève en 2013. Il doit être renégocié au cours de l'année 2014.

ACTIONS ET PARTENAIRES DU PROJET

1/- Les activités dans le cadre du PEDT

En plus des activités déjà existantes dans le cadre des accueils extrascolaires et périscolaires (temps de pause méridienne des journées d'école, temps d'accueil des matins d'école, accueil des mercredis après-midi), la ville a développé des activités dans les temps dégagés par la réforme des rythmes éducatifs, les ateliers découverte.

- **Les ateliers découverte**

Les activités varient en fonction de l'âge des enfants (maternelle ou élémentaire) des compétences recrutées (animateurs et/ou intervenants), des souhaits des enfants, des locaux disponibles dans les écoles ou à proximité (locaux ville).

Cf. Annexe 2 : Programme des activités proposées par école et par jour. Programme indicatif susceptible d'évolution.

Les activités varient en fonction des âges des enfants : les enfants de maternelle sont pris en charge par classe et par deux animateurs et/ou intervenants sur un cycle puis par deux autres personnes sur le cycle suivant. Les activités proposées tournent autour de la motricité, de la lecture, des activités manuelles et de l'éveil musical.

Les Ateliers découverte sont proposés aux enfants d'élémentaire en fonction de leur niveau (cycle 2 ou 3 du CP au CE1 et du CE2 au CM2).

Les domaines d'activités ciblés : les domaines culturels (musique, arts plastiques, théâtre, lecture/comte, langues...), sportifs (dont motricité pour les plus petits), de loisirs (activités manuelles, cuisine...) et liés au développement durable.

Les locaux utilisés sont en priorité les locaux scolaires (salles dédiées au périscolaire, les salles d'activités telles que les salles informatiques, les BCD, les salles d'arts plastiques, les salles de motricité), ponctuellement les salles de classes sont utilisées.

Les locaux municipaux à proximité des écoles tels que les complexes sportifs et gymnases, la maison des associations (dotée en salles de danse et/ou salles d'activités), l'école municipale d'arts plastiques.

Les enfants sont amenés par groupe et encadrés par les animateurs/intervenants à pied vers ces structures de proximité (le temps de trajet est en moyenne de 5 minutes).

Lorsque les locaux scolaires sont insuffisants et qu'il n'existe pas de locaux municipaux autres à proximité, les enfants sont amenés en bus vers des locaux dédiés. Pour la ville de Riom, une école est concernée par ce type de transport vers des locaux municipaux d'un centre social doté en salles de danse et d'activités.

En priorité, les élèves de maternelle restent dans les locaux scolaires.

- **Articulation éventuelle avec les activités extrascolaires : oui : ☒ ; non : ☐**

Articulation entre les temps périscolaires et les temps extrascolaires proposés par la ville :
Transport des enfants inscrits en ALSH du mercredi après-midi de leur école vers le centre de loisirs entre 12h et 12h30. Transport pris en charge par la ville de Riom.

- **Articulation avec les projets d'écoles : oui : ☐ ; non : ☒**

Les projets d'école en cours pour l'année 2013-2014 et sur lesquels aurait pu s'appuyer le PEDT sont en fin de cycle. Il a été choisi par l'Education Nationale, en réponse à la sollicitation de la ville, de ne pas transmettre ces projets d'école mais de les intégrer au moment de leur révision complète, dès le printemps 2014. L'évolution du PEDT sous forme d'avenant intégrera ces projets. De même, le PEDT pourra être un outil pour amorcer la réflexion dans les écoles autour de ces futurs projets d'école.

- **Articulation avec les activités périscolaires proposées aux élèves de l'enseignement secondaire : oui : ☐ ; non : ☒**

2/- Les partenaires du projet

- **Partenaires institutionnels**

- Direction départementale de la Cohésion sociale
- Direction départementale de l'Education Nationale – Inspection de circonscription
- Caisse d'Allocations Familiales
- Conseil général du Puy-de-Dôme (PMI et ADSEA)

- **Partenaires associatifs**

Les partenaires associatifs ne sont pas mobilisés sur le projet pour l'année 2013-2014.
La concertation avec les associations a débuté le 5 décembre 2013 avec une présentation du PEDT et de ses objectifs. L'objectif est d'aboutir à une forme de partenariat adaptée aux enjeux identifiés sur les rythmes éducatifs.

- **Autres partenaires**

- Partenaires internes : écoles municipales de musique et d'arts plastiques, direction des sports (intervention des ETAPS et mise à disposition de locaux sportifs).

3/- Acteurs responsables de la mise en œuvre des activités proposées dans le cadre du PEDT

Le service Animation de la Ville coordonne et recrute tous les animateurs et/ou intervenants sur ces activités.

4/- Activités proposées

*Cf. Annexe 2 : Ateliers découverte - Programme des activités proposées par école et par jour.
Programme indicatif susceptible d'évolution.*

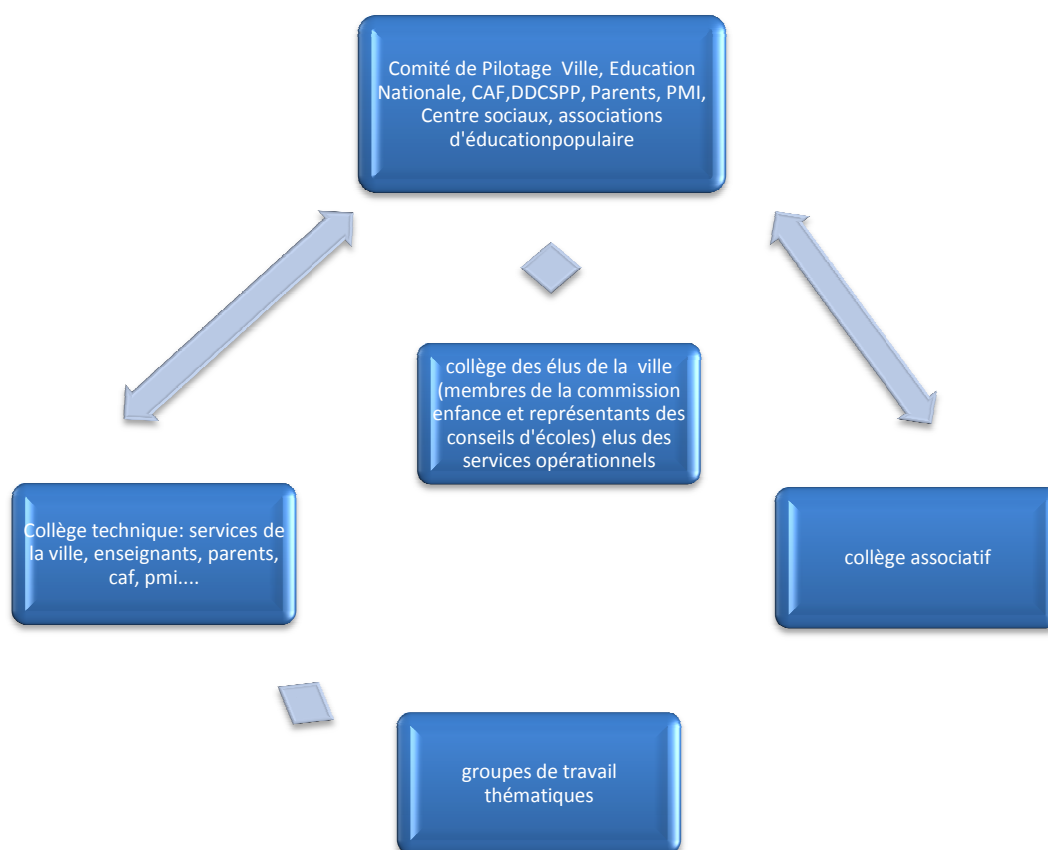
PILOTAGE, SUIVI ET EVALUATION

1/- Structure de pilotage

La structure de pilotage est composée de plusieurs collèges :

- un collège d'élus chargé de valider les étapes de concertations et de propositions
- un collège technique chargé de proposer les objectifs opérationnels et leur mise en œuvre. Le collège technique est composé des services de la ville et des partenaires institutionnels
- un collège associatif est composé des associations déjà partenaires de la ville et de celles souhaitant intégrer le projet

Un Comité de pilotage élargi à la Communauté éducative est régulièrement invité pour l'informer des différentes étapes du projet



L'articulation des différentes intervenants

Coordonnatrice du PEDT : MARONNE Séverine

Fonction : Directrice de la Petite Enfance

Adresse : 23 rue de l'Hôtel-de-Ville - BP 50020 - 63201 RIOM Cedex

Téléphone : 04 73 33 71 39

Adresse électronique : s.maronne@ville-riom.fr

2/- Eléments prévus pour le bilan et l'évaluation du projet

- Un **suivi-évaluation** est mis en place dès septembre 2013

Cette évaluation au fil de l'eau portée par la ville permettra de réajuster régulièrement les actions mises en œuvre dans le cadre du PEDT.

Elle permettra de recueillir des données pour nourrir l'évaluation finale

Elle constituera un outil d'animation du PEDT

- La définition des indicateurs et la précision du champ d'évaluation seront développées au regard des objectifs généraux et opérationnels dégagés à l'issue de la concertation 2013-2014 de la communauté éducative.

L'évaluation devra vérifier le respect du rythme de l'enfant, la complémentarité des actions mises en œuvre dans les différents temps de vie de l'enfant (articulation et contenu).

- Une évaluation finale

La définition des objectifs opérationnels au cours de la concertation 2013-2014 permettra de mettre en place des indicateurs qualitatifs et quantitatifs pertinents.

3/- Modalités de renouvellement du contrat et de modification par avenant

- Le PEDT est présenté au Conseil Municipal dès approbation par les partenaires et dans la perspective de la signature.

Le PEDT est un outil vivant destiné à adapter en permanence les objectifs et les actions aux évolutions du contexte, aux contraintes, aux évaluations intermédiaires réalisées.

Tout avenant sera proposé au Conseil Municipal dans les mêmes conditions que le projet initial.

- Le déroulé du PEDT

- Lancement du PEDT dès septembre 2013

- De septembre 2013 à avril 2014 : concertations avec les partenaires de la communauté éducative (écoles-IEN, parents, ville) et les partenaires institutionnels et associatifs.

- Des ajustements pourront être proposés par avenant dès le mois de mai sur la base des axes partagés, dégagés avec les partenaires pour une mise en place à la rentrée de septembre 2014.

- L'évaluation finale vérifiera la pertinence de renouveler le Projet pour une nouvelle période triennale.

4/- Signataires du projet

Date de signature prévue : février 2014

Monsieur le Préfet du Puy-de-Dôme

Madame la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale

Monsieur le Maire de la ville de Riom